

A quoi servent les revisions de la constitution ?

Par **Artemis**, le 17/10/2016 à 19:03

Bonjour à tous, j'ai une dissertation a faire en droit constitutionnel et je dois avouer que c'est un peu ma bête noire, et ce dès la rédaction du brouillon.

Mon sujet est : "a quoi servent les revisions de la constitution ?"

J'ai commencé a analyser le sujet et j'ai réussi a en sortir quelques idées mais je n'arrive pas a aboutir.

Je pense que ma dissertation devra traiter des différents types de revisions a savoir les revisions partielle et abrogation et par conséquent traiter des pouvoirs constituant mais le sujet me semble large et je ne sais pas dans quel contexte historique me situer, lequel serait le plus judicieux.

J'aimerais traiter dans une première partie de la nécessité de faire évoluer la constitution avec les besoins de la société. Et dans une seconde partie du risque des revisions répétées qui pourrait conduire a une dénaturation de la constitution (mais j'ai peur d'être hors sujet dans cette seconde partie).

J'espère que quelqu'un pourra confirmer ou infirmer mes premières pistes et m'aider quant à la suite.

Par avance merci !

Par **Artemis**, le 17/10/2016 à 20:00

Tout d'abord merci de prendre le temps de m'aider.

Dans mon vocabulaire j'ai vu le terme de révision abrogation c'est a mon sens le cas de la revision de juillet 1940 qui a établi le régime de vichy.

Ce qui me trouble concernant mon plan c'est qu'on arrête pas de nous répéter que l'on doit être critique dans toute la dissertation et non pas que dans une partie et je pense que ma première partie n'est pas assez critique, elle devrait être fusionnée avec ma seconde partie mais alors je n'ai aucune idée de ce que je pourrais mettre dans la deuxième partie.

Par **LouisDD**, le 17/10/2016 à 20:49

Salut !

Peut être faut il aussi étudier le caractère politique et institutionnel d'une révision de la constitution ? Que peut changer une révision, qu'apporte t'elle au monde politique,

institutionnel et sociétal...

À mon sens votre sujet porte sur les révisions, Donc bien définir ce qu'est la révision d'une constitution, Pour ensuite mieux faire vos sous partie (je ne suis pas sûr que réviser comprenne l'abrogation par exemple...)

À approfondir !

Bonne soirée

Par Artemis, le 17/10/2016 à 22:57

Merci pour la réponse, j'ai bien compris que mon sujet porte sur les révisions. Je comptais définir les termes dans mon introduction, c'est ce qui est préconisé dans la méthodologie de mon chargé de td. Il y a écrit sur mon fascicule dans les notions juridique, dans le lexique a constituer les termes suivant : "révision partielle, révision totale et révision abrogation." Sauf erreur de mon professeur et chargé de td la notion de révision implique aussi parfois l'abrogation, en tout cas c'est ce qui m'est appris. Je n'ai pas compris le reste de votre message, plus exactement comment étudier le caractère institutionnel ou politique de la révision ? (j'ai encore beaucoup de mal avec le vocabulaire juridique) est il question de la portée politique ou institutionnel ?